Image not found or type unknown

Degradation volontaire d'un mineur

Par **millon I**, le **20/02/2010** à **15:23**

Bonjour,
mon fils vie chez son pere ,celui ci le laisse sortir le soir sans surveillance,il a vonlontairement degrader plusieurs biens ,il est convoquer devant le tribunal ,est ce qu'en étant sa mere et ayant l'autorité parental partager ,je devrais payer la depense des plaintes déposées?ou est ce mon fils ?ou son pere?
merci de vos reponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés